



CONCOURS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS

DEVIENS POLICIER/POMPIER D'UN JOUR !

Prénom : _____

Sexe M F

Nom : _____ Tél. maison : (____) _____ - _____

Nom d'un parent ou tuteur légal : _____

Signature du parent ou tuteur légal : _____

Établissement scolaire : _____

Nom de ton professeur : _____

Coordonnées pour rejoindre ton professeur : _____

Signature du professeur : _____

Pourquoi tu aimerais devenir policier ou pompier d'un jour :

Je confirme être en 4^e, 5^e et 6^e année du primaire, être disponible de jour de 9 h 30 à 14 h (heure de retour en classe prévue) le 30 ou 31 mai prochain et avoir reçu le consentement de mes parents et de mon professeur pour participer à cette activité.

Signature

date



TERREBONNE
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES
BOIS-DES-FILION



Règlements du concours

Période d'inscription : du 26 avril au 19 mai inclusivement

Critères d'admissibilité :

- Être un élève de 4e, 5e ou 6e année d'une école primaire de Terrebonne
- Remplir le formulaire et obtenir les autorisations écrites nécessaires
- Écrire un court texte expliquant pourquoi tu devrais être choisi(e)
- Obtenir l'accord de ton parent et de ton professeur
- Être disponible dans la semaine de 9 h 30 à 14 h (heure prévue du retour en classe) le 30 et le 31 mai prochain

Procédure de sélection :

Quatre élèves (deux garçons et deux filles), ayant obtenu toutes les autorisations requises, seront choisis en fonction des textes reçus (ou autre, selon les candidatures reçues). Les gagnants seront contactés par téléphone dans la semaine du 24 mai.

Les élèves choisis passeront une journée avec l'officier municipal qui lui sera attribué au hasard. Leur présence sera requise le 30 ou le 31 mai vers 9 h 30 au poste de police ou à la caserne de pompier. Leur retour en classe sera assumé par un membre du personnel du Service de police ou du Service incendie. Ils pourront alors échanger tous ensemble sur l'expérience vécue. L'horaire de la journée sera discuté plus amplement avec les parents des élèves.